MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	726
Club	C3042 - BEAUMONT MOTO SPORT LASPLAGNE
Date	DIMANCHE 2 JUIN 2019
Lieu	BEAUMONT-SUR-LEZE (31)
Organisateur technique	230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE
Email	vero.ferrer31@gmail.com
Téléphone	06 24 90 10 41

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2019 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2019/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	006434 - M CHARPIN MAX	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club
Membre du Jury	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	049483 - M LASSAGNE PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	118141 - M DOUSSAUD PATRICE	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club
Commissaire technique	215067 - M BOY DANIEL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	156306 - M HERTRICH OLIVIER	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	022141 - Mme SEGOUIN ELIANE	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club
Chronométreur	185088 - Mme PORTIER JOSIANE	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club
Chronométreur	265930 - Mme PORTIER CHRISTINE	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	103635 - M SEGOUIN PHILIPPE	☐ LMOC ☒ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross : 42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie : 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées **MX 85cc (-12 ans & +12 ans)**	Age ---------- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 85cc
Open National **Hors championnat**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**DOCTEUR CHRISTIAN BARRERE**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	14	**Nombre d'ambulances**	1
Hôpital le plus proche	MURET (31)	**Temps de trajet (en min)**	20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					CARACTERISTIQUES	
Nom du site	Circuit de Motocross				**Longueur du circuit**	1 750 m
Adresse	Lasplagne, 31870 Beaumont-sur-Lèze				**Largeur mini de la piste**	6 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	30 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	80 m
Quad / Sidecar	En essais	***	En manche	***	**Nombre de commissaires de piste**	18

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu le 25/03/19

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 25/03/19	Date : Pe 26/03/2019	Date : 08/04/19 Numéro : 19/0364
BEAUMONT MOTO SPORT Siège : 2 BERGUIL Mathieu MANDIL 31870 BEAUMONT / LEZE Tél: 06 76 29 86 93 ou 06 24 90 10 41	P/ Club ABADIE LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	726
Moto-Club	BEAUMONT MOTO SPORT LASPLAGNE
N° d'affiliation	C3042
Date	DIMANCHE 2 JUIN 2019
Lieu	BEAUMONT-SUR-LEZE (31)
Organisateur technique	Mme ROURA FERRER VERONIQUE
E-mail	vero.ferrer31@gmail.com
Téléphone	06 24 90 10 41

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2019

En complément des catégories mentionnées dans le réglement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.
Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au réglement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM	M CHARPIN MAX	Licence	006434
Commissaire technique	M DOUSSAUD PATRICE	Licence	118141

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- [x] Vintage
- [x] Classic
- [x] Evolution & Prototype
- [x] Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1976.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1977 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants : Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à un de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic » ou « Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines datées d'au minimum 1 disque et fabriquée de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAI, NCD, INTER, VINTAGE, ULM 1 ou UA, délivrée par la FFM valable pour l'année en cours. La licence MAI ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 25/03/19	Date : Le 26/03/2019	
BEAUMONT MOTO SPORT Secrétaire : Cecile Mathieu MANDIL 31870 BEAUMONT / LEZE Tél : 06 70 39 65 93 ou 06 24 90 10 41	P/ Guy ABADIE	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE – B BALMA

MOTOCROSS DE BEAUMONT MOTO SPORT LASPLAGNE

Horaires du dimanche 2 juin 2019

Contrôles administratifs et techniques le samedi de 15h00 à 19h00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	**8h30**	**Contrôles administratifs Contrôles techniques**	**Toutes**	
8h30	8h45	Test de départs (5') Essais libres (10')	Open National	15'
8h50	9h02	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat de France MX Vintage	12'
9h10	9h22	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat de France MX Classic	12'
9h30	9h45	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées 85cc	15'
9h50	10h02	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat de France MX Evolution & Prototype / Pré 90 & Super Evolution	12'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Open National	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat de France MX Vintage	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat de France MX Classic	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées 85cc	15'
11h30	11h45	Essais chronométrés	Championnat de France MX Evolution & Prototype / Pré 90 & Super Evolution	15'
11h50	**13h25**	**PAUSE**	**REPAS**	**1h45**
13h30	13h50	Manche 1	Open National	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Championnat de France MX Vintage	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Championnat de France MX Classic	20' + 1T
14h50	15h10	Manche 1	Championnat Pyrénées 85cc	15' + 1T
15h15	15h40	Manche 1	Championnat de France MX Evolution & Prototype / Pré 90 & Super Evolution	20' + 1T
15h45	**16h05**	**PAUSE**	**ENTRACTE**	**30'**
16h10	16h30	Manche 2	Open National	15' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Championnat de France MX Vintage	15' + 1T
17h00	17h25	Manche 2	Championnat de France MX Classic	20' + 1T
17h30	17h50	Manche 2	Championnat Pyrénées 85cc	15' + 1T
17h55	18h20	Manche 2	Championnat de France MX Evolution & Prototype / Pré 90 & Super Evolution	20' + 1T
18h30		**Remise des prix**		
19h30		**Fin de l'épreuve**		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN DU CIRCUIT

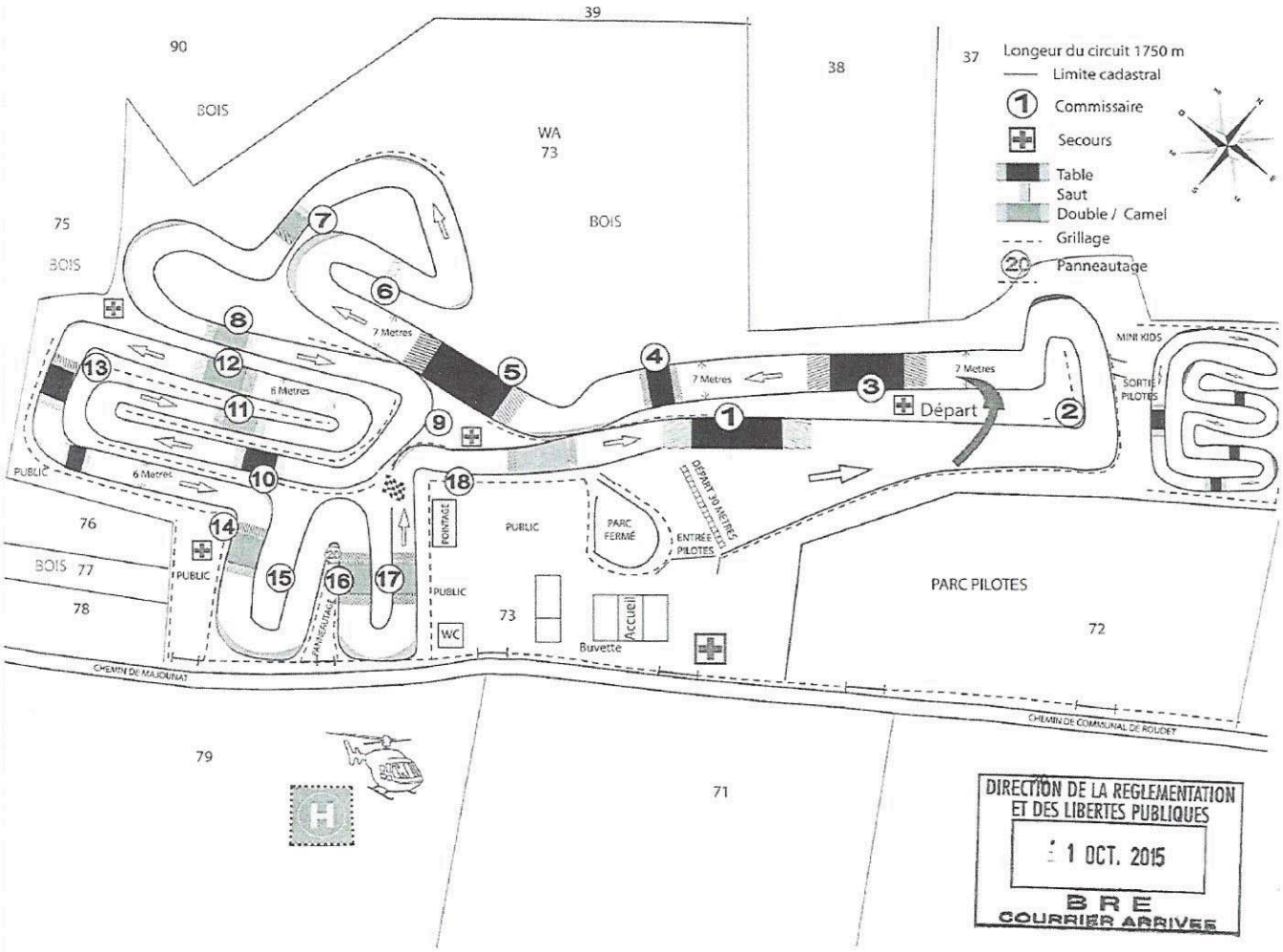

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

BEAUMONT MOTO SPORT
Mairie
31870 BEAUMONT SUR LEZE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO608** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France Moto Ancienne et Championnat Pyrenées MX 85CC**» se déroulant **du 02/06/2019 à 8h00 au 02/06/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 15/03/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.03.15
10:08:26 Z

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA